

## Devenir infirmier-ère, c'est possible

Au même titre que les sportifs de haut niveau, ...

...les étudiants en situation de handicap peuvent bénéficier d'aménagement de leurs études selon ...

...l'article 4 de l'arrêté du 23 janvier 2020.



**Il est essentiel d'anticiper votre année et...**

... de définir le plus rapidement possible votre plan d'accompagnement personnalisé

...pour vous assurer de la réussite de votre formation jusqu'à l'obtention du diplôme



**Vous êtes en situation de handicap ou vous présentez des problèmes de santé,**

 n'hésitez pas à en parler. 

**Le référent handicap de l'institut est là pour vous accompagner dans la réussite de votre diplôme**

## Contacts

### Référente handicap IFSI

Aude PARMENTIER  
[referentpsh.ifs@ch-rueil.fr](mailto:referentpsh.ifs@ch-rueil.fr)

### Service Handicap Santé Etudiant (SHSE)

**Sorbonne Université, campus Pierre et Marie Curie**, patio 22-33 niveau Jussieu  
4 place Jussieu, 75252 PARIS CEDEX 05  
01-44-27-46-31 / 01-44-27-75-15

**Horaires:** ouvert du mardi au vendredi de 09h à 12h et de 14h à 17h

**En situation de handicap,  
vous souhaitez devenir**

**infirmier-ère ?**

# C'est possible !



## Obtenir des mesures d'accompagnement, ça s'anticipe !

### Pourquoi ?

#### Exigences des études en soins infirmiers :

- sur le plan des attendus
- rythme soutenu entre une alternance de cours théoriques et des expériences pratiques qui demandent de savoir vite s'adapter.

**Si vous êtes en situation de handicap, quel qu'elle soit, vous avez la possibilité de contacter le référent handicap de l'IFSI**

➔ Il pourra alors **identifier vos besoins** et mettre en place un **plan d'accompagnement** adapté avec le service universitaire dédié.

➔ **VOUS** pourrez le cas échéant **bénéficier d'aménagements** tels que:

- **Un temps majoré pour les épreuves écrites**
- Une composition sur ordinateur ou tablette
- **Une adaptation pédagogiques**
- ...d'autres aménagements possibles

### Conseil

Si pendant **votre scolarité antérieure**, vous bénéficiez d'aménagements, n'hésitez pas à en parler dès votre rencontre avec le référent handicap de l'IFSI, cela permettra d'**accélérer le processus d'accompagnement**.



## Important

La Loi engage les employeurs comme les centres de formation à agir pour l'inclusion des personnes en situation de handicap dans le souci de limiter les ruptures entre la formation et l'emploi.

## Les 5 étapes



## de l'accompagnement

1. S'assurer de **bien comprendre l'environnement et les attendus du métier** au regard de sa situation de handicap.
2. Être déclaré **apte** par le médecin agréé tant à l'exercice du **métier** qu'aux exigences du **référentiel de formation**.
3. **Prendre RDV avec le référent handicap de l'institut** pour définir les dispositifs d'accompagnement possibles, puis avec le service universitaire pour l'ouverture de vos droits.
4. **Tester** les mesures d'accompagnement pendant les cours et les stages.
5. Faire un point régulier et au besoin réévaluer votre situation avec le référent handicap de l'institut.

## Témoignage



« Réussir cette formation m'a redonné confiance en moi.

J'ai obtenu l'accompagnement dont j'avais besoin avec un plan de formation sur les 3 années.

Aussi, les stages se sont beaucoup mieux passés qu'auparavant, une fois que les services étaient au courant de ma situation de santé.

J'ai moins peur d'être stigmatisée »

**Emmanuelle, étudiante en 3<sup>ème</sup> année d'infirmière**

